

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 17 JANVIER 2011

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire de VAGNEY

Présents : tous, sauf

- Madame Patricia HANTZ (procuration à Madame Evelyne BERNARD)
- Madame Joëlle KIENTZY (procuration à Monsieur Claude DIDIER-LAURENT)
- Monsieur Denis ANDRE (procuration à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)
- Madame Jocelyne VALENTIN (procuration à Madame Bénédicte DAVID)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude DIDIER-LAURENT

Secrétaire-adjoint de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE

Compte-rendu de la séance précédente :

Un conseiller fait observer qu'il avait demandé de réfléchir sur l'installation d'un défibrillateur dans le hall de la Mairie et que cela n'apparaît pas au compte-rendu. De même, sa remarque sur l'inadéquation du répondeur, qui ne délivre pas de message d'attente lorsque toutes les lignes sont occupées n'est pas évoquée.

Après avoir donné acte de ces corrections à l'intéressé, l'assemblée délibérante adopte le compte-rendu de la séance précédente.

Réponses à une précision demandée lors du dernier conseil :

S'agissant de la prestation de service des agents du service technique de VAGNEY pour le compte de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt, la Maire fait connaître que 112 heures ont été réalisées de janvier à septembre (travaux au cinéma, au funérarium, au camping, à l'Office de Tourisme, travaux pour le Plateau Ivre, mise en place de banderoles informatives). La convention prévoit à présent une mise à disposition de 4 heures forfaitaires mensuelles pour le responsable du service technique et une prestation à la demande pour les autres agents.

AFFAIRES FINANCIERES

Fixation des tarifs pour l'année 2011 :

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs adoptés en 2011, à l'exception de :

- Salle MARIABEL : ajout d'un nouveau tarif pour les réceptions après obsèques : 60 €

- Travaux au cimetière : les creusements de fosse passent à 100 €
- Utilisation d'un camion avec chauffeur (tarif utilisé pour les réparations à la suite de bris de candélabres) : l'heure = 70 €
- Fêtes et cirques : le tarif pour les gros métiers disparaît

Révision des loyers :

Après application des indices de révision des loyers, les augmentations observées sont si faibles que l'assemblée délibérante prend la décision de maintenir les tarifs 2010

Octroi d'une subvention exceptionnelle

Une jeune athlète du Club de twirling-bâton représentera la France dans l'équipe de la Lorraine aux Championnats du monde qui se déroulent cette année en Floride. Le Club a besoin d'un co-financement pour le voyage, dont le prix s'élève à 2200 €. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'offrir 300 €.

Convention avec Etudes et Chantiers Grand Est pour la réfection de l'immeuble 12 Chemin du Daval

La Commune de VAGNEY et Etudes et Chantiers Grand Est sont partenaires pour la réhabilitation de l'immeuble qui abritait jadis les anciens « bains-douches ». Celui-ci est appelé à devenir un local pour les associations à vocation sociale du territoire et notamment pour les « restos du cœur ». La Commune offre le terrain de stage et participe au budget pédagogique de cette action d'insertion. Le chantier d'insertion encadre les stagiaires de la formation professionnelle, pris en charge par la Région Lorraine et Pôle Emploi et assure la mise en œuvre de la partie gros œuvre (déconstruction, reconstruction, charpente-couverture, zinguerie, isolation de toiture, travaux de génie civil et d'accessibilité) et une partie des travaux de second œuvre (aménagement intérieurs).

La durée du chantier est de six mois et se terminera le 29 mars 2011. Les 12 stagiaires seront présents 315 heures sur le chantier et guidés par deux encadrants techniques et un encadrant pédagogique et social. A terme, avec les périodes de stage en entreprise, les stagiaires devraient s'insérer mieux dans l'emploi.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité son accord pour participer au budget pédagogique à hauteur de 8027 euros, payables au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

Après avoir remercié l'assemblée pour son soutien, la Maire précise que le Centre Communal d'Action Sociale de VAGNEY offre aux stagiaires un repas par semaine, pris en commun au restaurant de la Maison de Retraite « Le Solem ».

Cession du véhicule PEUGEOT 205 pour pièces :

Le Conseil fixe le prix de cession à 200 € et procède aux inscriptions nécessaires dans le budget communal 2011

Cession du véhicule « Trafic » pour pièces :

Le Conseil fixe également le prix de cession à 200 € et procède aux inscriptions budgétaires qui conviennent.

Confirmation de la demande de subvention liée à la réfection de la voirie – exercice 2010

Le Conseil Général des Vosges n'a pas accordé la subvention permettant la réfection de la voirie prévue en 2010 et il est nécessaire de représenter ce dossier. Le Conseil Municipal renouvelle sa demande.

Confirmation de la demande de subvention liée à la construction d'un abri-bus à Zainvillers, Place du Maréchal Juin.

Pour les mêmes motifs, le Conseil Municipal renouvelle sa demande au Conseil Général des Vosges.

PERSONNEL TERRITORIAL

Primes : indemnité spéciale mensuelle de fonction de la brigadière principale : date d'effet

La délibération du 8 novembre 2010 portant à 20 % le taux de l'indemnité spéciale mensuelle de la brigadière principale ne comportait pas de date d'effet de la mesure. Le Conseil Municipal précise que la date d'effet est celle à laquelle l'agent pouvait prétendre à ce taux, soit le 1^{er} mars 2010.

Primes : maintien à titre individuel du régime indemnitaire au personnel technique de catégorie B

Par suite de la fusion des cadres d'emplois de contrôleur et de technicien supérieur et de la création du nouveau cadre d'emploi des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} décembre 2010, le contrôleur de travaux a été intégré dans le nouveau cadre d'emploi. Le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux ne peut excéder celui du cadre d'emploi de référence des fonctionnaires de l'Etat. Or, le décret fixant les corps de référence de la Fonction Publique de l'Etat n'ayant pas encore été modifié, la nouvelle situation conduit à une réduction du régime indemnitaire consenti à l'agent concerné. Madame la Maire propose, en application de l'article 88 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, de maintenir le régime indemnitaire dont disposait l'agent avant son intégration dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Le Conseil Municipal donne son accord.

Mise à jour du tableau des emplois :

Par suite de la réussite de certains agents aux examens professionnels, ou promotion de grade, il est nécessaire de mettre à jour le tableau des emplois au 1^{er} février 2011 :

Suppressions :

- 4 postes d'agent technique territorial de 2^{ème} classe

- Poste de rédacteur principal

Ajouts

- 4 postes d'agent technique territorial de 1^{ère} classe
- Poste de rédacteur chef

TERRAINS

Complément à l'étude du plan de prévention du risque inondation (PPRI)

Madame la Maire informe qu'elle vient de recevoir les résultats de l'étude complémentaire aux documents préparatoires du PPRI, qui étudie de façon plus précise la carte des aléas et notamment les hauteurs d'eau susceptibles d'être constatées lors d'une crue centennale. La cartographie établie a été étudiée en détail par les adjoints et des observations ont été transmises au service de la direction départementale des territoires en charge de ce dossier, afin que des études complémentaires de terrain puissent être entreprises dans les secteurs suivants :

- « Aux Viaux »
- « Pré Mougé » Rue Michel Collinet
- « Place de la Libération »
- « Le village » maisons MARIABEL
- « Grand Champ » Rue du Général de Gaulle
- « Pré Cavalier » dans le secteur de Crémanvillers
- « Dessous de Zainvillers »
- « Les Grandes longues Royes » derrière le Collège
- Secteur du cimetière et de la chaufferie bois

La cartographie révisée sera présentée au Conseil Municipal dès qu'elle parviendra en Mairie

AFFAIRES FORESTIERES (présentation par l'adjoint aux travaux et aux forêts)

Programme de travaux en forêt communale : report d'une partie du programme 2010

Le Conseil Municipal décide de reporter des travaux de nettoyage-dépressage d'une surface de 1,60 ha qui n'ont pu être menés à bien en 2010 sur l'exercice 2011 pour un montant de 9100 €

Programme de travaux en forêt communale : exercice 2011

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité à la proposition de travaux à entreprendre en 2011 dans la forêt communale pour un montant de 7130 € HT en investissement et 13270 € HT en fonctionnement.

Règlement national des travaux et services forestiers :

L'office national des forêts propose d'adopter la mise en œuvre de ce règlement pour les chantiers à réaliser à partir de 2011 en forêt communale de VAGNEY. Ce règlement regroupe l'ensemble des prescriptions relatives à la préservation de la fonction écologique de la forêt, à la préservation du paysage et du patrimoine culturel, au respect des autres utilisateurs de la forêt, au respect de la législation du travail et à la sécurité des chantiers, à l'organisation et au déroulement des chantiers, à la responsabilité de l'intervenant et à la réparation des dommages causés.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Proposition d'achat d'une parcelle forestière :

Un particulier propose à la Commune d'acheter une parcelle forestière qui se trouve enclavée dans la forêt communale, d'une surface de 1,49 ha, située « Aux Champs Simon ». Le prix proposé a été jugé acceptable par le technicien de l'office national des forêts. Madame la Maire interroge le Conseil Municipal sur le point de savoir si elle doit poursuivre les négociations avec ce particulier. Le Conseil répond par l'affirmative à l'unanimité. La délibération définitive sera prise ultérieurement.

Demande de renouvellement d'un bail de location de source en forêt

Monsieur Jean BAFRAY demande le renouvellement d'un bail de location de source en forêt (parcelle N° 62 – Canton du Solem) qui arrive à échéance le 30 avril 2011. Le Conseil Municipal confie à l'ONF le soin de procéder à la rédaction de l'acte, le tarif retenu étant le même que celui adopté par l'ONF pour les forêts domaniales.

Demande de transfert du bail de la ferme de Chèvreroche – Madame Brigitte HENSEN

Madame Danièle KREUTZ était titulaire du bail de la ferme de Chèvreroche jusqu'à la cession de son exploitation à Madame Brigitte HENSEN ; Cette dernière demande le transfert de ce bail, qui se termine le 10 novembre 2012.

Le Conseil Municipal accède à cette requête à l'unanimité.

Renouvellement du bail de location de logement du 3 rue Aristide-Briand (1^{er} étage) à Monsieur Gilbert MARCOT

Le bail de location de Monsieur et Madame MARCOT est arrivé à échéance le 31 décembre 2010 et ils sollicitent le renouvellement de celui-ci.

Le Conseil Municipal accorde le renouvellement de ce bail pour une durée de 6 années, révisable selon l'indice de révision des loyers. Pour l'année 2011, le montant du loyer est le même qu'en 2010.

Affectation de la parcelle N° AN 106 à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt.

La Maire expose que pour finaliser le projet communautaire du camping, il est nécessaire d'affecter la parcelle AN 106 à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt. Il s'agit d'une

parcelle plate de 7200 m2 en limite de camping qui est prévue pour être utilisée en parking pour le camping lui-même et en zone d'accueil des camping-cars. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Pour l'information du Conseil, la Maire précise qu'un important travail est actuellement réalisé avec le délégataire récemment choisi en vue de la signature du contrat de délégation de service public. Il sera fait appel à un architecte pour la rénovation des bâtiments et la création des habitations légères de loisir, dès que la subvention sera accordée.

Achat d'une partie de la parcelle AL 404

La Maire expose qu'elle a appris, par le biais d'une déclaration d'intention d'aliéner, la cession de la parcelle AL 404, située Impasse du Champ de l'Eau. Dans sa configuration actuelle, cette parcelle arrive juste en limite de la voie et il serait nécessaire, pour une meilleure desserte piétonne, d'acquérir une bande de 1 m dans la longueur de la parcelle, afin de créer un trottoir. Le Conseil Municipal donne son accord à cette transaction et précise que la Commune prendra à sa charge la totalité des frais.

Avenant au bail avec SFR SA pour la station de radiotéléphonie du Mettey

La Maire expose que la station de radiotéléphonie du Mettey se situe dans le périmètre immédiat du réservoir des eaux de consommation humaine du Mettey, lequel devra être clôturé à l'issue de la procédure de protection des captages poursuivie par l'Agence Régionale de Santé. Le bail étant échu, la Maire propose de poursuivre la location par voie d'avenant annuel jusqu'à l'installation de la clôture définitive, afin de pouvoir encaisser les locations du terrain d'assiette de la station de radiotéléphonie (redevance de 3278,81 €). Le Conseil autorise la Maire à signer l'avenant annuel pour 2011.

INTERCOMMUNALITE

Demandes d'adhésion et de retrait au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le retrait de la Commune de SAINT-JEAN d'ORMONT et l'adhésion de la Commune de PROVENCHERES-SUR-FAVE

Révision de la charte du Parc des Ballons des Vosges

La Maire indique qu'à la suite de l'enquête publique, les conseils municipaux et communautaires sont invités à se prononcer sur :

- La modification des statuts du Parc, qui passe d'un syndicat mixte ouvert à un syndicat mixte élargi aux intercommunalités et communautés
- La charte révisée
- Et par voie de conséquence, sur la confirmation de l'adhésion de la Commune au Parc

Dans le cas où aucune délibération ne serait prise, l'absence de décision vaudrait refus d'adhésion.

Le Conseil Municipal donne son accord sur ces trois points et reporte l'élection du délégué de la commune à la prochaine réunion.

La Maire indique que de nombreuses actions sont menées par le Parc. Parmi celles qui impactent directement les voinrauds, elle cite le projet de transport touristique et local avec l'expérimentation menée sur la ligne REMIREMONT-COLMAR (liaison quotidienne dont le financement pourrait être obtenu avec la création d'une taxe additionnelle à la taxe de séjour, à l'instar de ce qui est institué en Forêt-Noire.

Rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt

Celui-ci est en ligne sur le site de la Communauté de Communes. L'exemplaire papier peut être consulté à la Mairie ou au siège de la Communauté de Communes.

Réforme territoriale

La Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue à la Préfecture sur ce thème. L'objectif poursuivi est que toutes les communes soient regroupées dans une intercommunalité d'ici au 1^{er} juillet 2013. Le schéma départemental de l'intercommunalité devra, quant à lui, aboutir avant fin 2011. Il est clair que l'Etat a décidé de passer à la vitesse supérieure en matière d'intercommunalité.

L'élection des conseillers territoriaux (compétents à la fois sur le département et la région) aura lieu en mars 2014 au scrutin majoritaire à deux tours.

Les communes garderont leur clause de compétence générale et d'échelon de proximité.

Une cartographie a été élaborée par les services de l'Etat pour l'aide à la décision. Une nouvelle commission départementale de coopération intercommunale sera élue dès la promulgation de la loi. Aucune communauté de communes ne pourra avoir un nombre d'habitants inférieur à 5000 habitants. Pour favoriser le regroupement, il sera tenu compte de la vie économique et sociale, des infrastructures et des solidarités existantes.

Recensement de la population.

La population légale voinraude est de 4121 habitants, dont 3989 habitants permanents et 132 personnes comptées à part (étudiants, résidents de la maison de retraite)

Résultat des économies d'énergie liées à l'éclairage public

La commune a réalisé une économie d'environ 10000 €.

COMMUNICATIONS, INFORMATIONS, QUESTIONS DIVERSES

Les communications concernent essentiellement des remerciements

Questions des conseillers

Un conseiller expose que le déneigement du lotissement des Roches n'est pas satisfaisant, surtout au niveau du salage sur la vingtaine de mètres après le virage, qui ne permet aucun élan. L'adjoint aux travaux indique qu'il va s'occuper personnellement de cette affaire.

Un autre conseiller signale les mêmes préoccupations Rue du Mettey (même réponse apportée)

Un conseiller demande si la bourse d'échanges RETRO-LOISIRS va pouvoir se poursuivre avec la construction de la médiathèque. La Maire lui indique qu'une réunion publique va avoir lieu après la rédaction de l'avant-projet détaillé, fin février début mars pour faire le point avec les utilisateurs de la place.

Un troisième conseiller relaie le mécontentement des utilisateurs de la Route du Haut du Tô, dont la partie basse a fait l'objet d'une réfection insatisfaisante au niveau des accotements et des nids de poule

Une conseillère constate que la décoration de Noël a été très réduite. Elle préconise la même chose pour la décoration florale. La Maire répond que les décorations de Noël sont le résultat d'une volonté d'économie. Pour les fleurs, si on veut agrémenter le village pour accueillir des touristes, il faudra peut-être modifier le fleurissement mais maintenir la deuxième fleur.

L'ordre du jour étant épuisé, la Maire lève la séance à 22 h 40.

Vu pour publication et affichage,

La Maire de VAGNEY,

Evelyne BERNARD